

Absence de votre enfant de 3^e maternelle et de primaire

Pour rappel :

Absences autorisées

- 0 Maladie
- 0 Décès (joindre obligatoirement une **attestation**)
- 0 Convocation (joindre obligatoirement une **attestation**)
- 0 Problèmes liés à la grève des transports

Absences non autorisées (8 demi-jours maximum sur une année scolaire !)

Après 8 demi-jours d'absence injustifiée ou justifiée par un motif non autorisé par la FWB, je dois faire une déclaration au service compétant. Pour rappel, tout retard de plus de 25 minutes entraine une absence et un motif vous sera demandé.

Pour toute absence, il vous suffit d'écrire un petit mot justifiant l'absence de votre enfant sur papier libre, vous pouvez également photocopier le talon ci-joint et le compléter.
Merci de le remettre ensuite au titulaire de votre enfant **dès** son retour à l'école.

Catherine Moulin

Je soussigné(e) , parent de
.....(nom, prénom), atteste par la présente que
mon enfant était absent du / au /

Raison de l'absence :

.....
.....

Signature